



SNC • LAVALIN

Press Release

› POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

SNC-Lavalin s'engage dans une nouvelle orientation stratégique et la réorganisation de l'entreprise

Abandon du domaine des contrats clé en main à prix forfaitaire

Résultats financiers de T2 2019 inférieurs aux prévisions

Perspectives financières 2019 retirées

MONTREAL, 22 juillet 2019 – Le Groupe SNC-Lavalin inc. (TSX : SNC) a fait l'annonce aujourd'hui de l'abandon du domaine des contrats clé en main à prix forfaitaire (CMPF) et de la réorganisation du secteur Ressources (Pétrole et gaz et Mines et métallurgie) et de l'unité d'exploitation Construction des infrastructures de la Société en une branche d'activité distincte, en raison du faible rendement continu de ces segments. La Société explore également toutes les options relatives à son secteur Ressources (en particulier les activités de Pétrole et gaz), y compris la transition vers un modèle basé sur les services ou un désinvestissement.

La décision de réorganiser la Société permettra à SNC-Lavalin de se concentrer sur ses activités à haut rendement et à croissance élevée, lesquelles seront réorganisées sous **SNCL Services d'ingénierie**. La Société respectera les obligations contractuelles de ses projets CMPF présentement en cours, incluant un plein engagement envers le Réseau express métropolitain (REM), lesquels seront réorganisés sous **SNCL Projets**. Elle divulguera régulièrement aux marchés des informations financières et opérationnelles distinctes sur cette branche d'activités.

La réorganisation de la Société et l'abandon du domaine des contrats CMPF constituent la première étape de la nouvelle orientation stratégique de la Société, axée sur l'atténuation des risques des activités et sur la génération de flux de trésorerie et de résultats plus constants. Conjointement à l'annonce récente de la vente de 10,01 % de l'Autoroute 407 ETR pour 3 milliards \$, la Société a pour objectif de renforcer son bilan et d'améliorer sa souplesse financière, tout en éliminant la volatilité. SNC-Lavalin fournira de plus amples renseignements sur cette stratégie et tiendra une journée des investisseurs au début de l'automne.

« Les projets clé en main à prix forfaitaire sont la cause première des problèmes de rendement de la Société. En abandonnant ce type de contrats et en le dissociant de ce qui est par ailleurs



une entreprise saine et solide, nous nous attaquons à la source du problème et, par conséquent, nous nous attendons à constater une amélioration significative de la prévisibilité et de la clarté de nos résultats », a déclaré Ian L. Edwards, président et chef de la direction par intérim. « Nous disposons d'une offre de services professionnels intégrés très impressionnante dans les secteurs ICGP, Énergie nucléaire, l'unité d'exploitation Opérations et maintenance du secteur Infrastructures et la coentreprise Linxon, ainsi qu'un investissement solide dans Capital. Cependant, les résultats ont été éclipsés par les projets CMPF. À l'avenir, cette réorganisation nous permettra de nous concentrer sur les opportunités de croissance et les capacités de gestion de projets de bout en bout que nous avons au sein de SNCL Services d'ingénierie, pour obtenir des résultats et des flux de trésorerie constants, avec une structure de capital allégée, pour nos actionnaires. »

La réorganisation

Le tableau ci-dessous offre un aperçu préliminaire des données révisées des produits 2018 et du RAIL sectoriel ⁽²⁾, basées sur la nouvelle structure à la suite de la réorganisation :

Informations sectorielles révisées préliminaires ⁽³⁾ (non auditées)					
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018					
(en milliers de dollars canadiens)	Produits	RAIL sectoriel ⁽²⁾			
		I&C	I&C %	Capital	Total
SNCL Services d'ingénierie					
ICGP	3 676 397	354 745	9,6 %	-	354 745
Énergie nucléaire	932 616	143 858	15,4 %	-	143 858
Services d'infrastructure*	912 704	52 854	5,8 %	-	52 854
Capital**	264 657	-	-	224 975	224 975
	5 786 374	551 457	9,5 %	224 975	776 432
SNCL Projets					
Ressources	3 001 365	(256 595)	(8,5 %)	-	(256 595)
Projets d'infrastructure d'IAC	1 296 267	19 298	1,5 %	-	19 298
	4 297 632	(237 297)	(5,5 %)	-	(237 297)

Total	10 084 006	314 160	3,1 %	224 975	539 135
--------------	------------	---------	-------	---------	---------

*Inclut l'unité d'exploitation Opérations et maintenance du secteur Infrastructures, MENA et Linxon. La Société continuera d'offrir une gamme de services d'Ingénierie, approvisionnement et construction (IAC) uniques et récurrents qui sont des solutions normalisées à faible risque (par exemple : les centrales de refroidissement urbain et les postes électriques).

**Le RAII sectoriel de Capital diminuera à la suite de la vente d'une part de 10,01 % dans Autoroute 407 ETR. Comme les produits de la vente seront utilisés pour réduire le niveau d'endettement, ceci se traduira par une diminution des charges financières.

Résultats financiers de T2 inférieurs aux prévisions et dépréciation du goodwill

Pour 2019, la Société s'attend à des résultats nettement inférieurs à ceux anticipés précédemment, principalement en raison de la révision des coûts en fin de deuxième trimestre de projets CMPF dans les secteurs Ressources (Pétrole et gaz et Mines et métallurgie) et Infrastructures. La Société poursuivra activement ses efforts de réclamation pour les différents projets au moyen des protocoles contractuels. En raison de ce qui précède, la Société s'attend à ce que le RAII ajusté provenant d'I&C⁽¹⁾ pour le deuxième trimestre de 2019 se situe entre moins 150 millions \$ et moins 175 millions \$. Les détails complets des résultats de la Société pour le deuxième trimestre de 2019 seront publiés le 1^{er} août 2019.

La Société comptabilisera une perte de valeur du goodwill additionnelle et une perte de valeur des immobilisations incorporelles sans effet de trésorerie après impôts totalisant environ 1,9 milliards \$, lesquelles sont principalement reliées à l'unité d'exploitation Pétrole et gaz, spécifiquement Kentz. Cette charge sans effet de trésorerie est en grande partie attribuable à la décision de la Société de cesser de soumissionner pour des projets CMPF, ainsi qu'au rendement inférieur aux attentes du secteur Ressources au cours de la première moitié de l'année.

Compte tenu de l'annonce d'aujourd'hui, la Société retire toutes perspectives annuelles publiées antérieurement pour 2019.

Il est important de noter que la réorganisation décrite ci-dessus renforcera les solides secteurs ICGP et Énergie nucléaire de la Société, qui constitueront l'épine dorsale des activités de SNCL Services d'ingénierie. En 2019, les composantes de SNCL Services d'ingénierie de la Société devraient dégager une marge du RAII sectoriel⁽²⁾ comparable à celle des périodes précédentes. En vertu de l'abandon du domaine des contrats CMPF, la Société complètera d'ici la fin de 2021 la majorité (plus de 80 %) du carnet de commandes des contrats CMPF actuels de 3,2 milliards \$, avec les deux projets restants qui devraient être entièrement livrés d'ici 2024. Nous prévoyons que les révisions de coûts raisonnablement anticipées de SNCL Projets seront prises en compte dans les résultats du deuxième trimestre. Les objectifs de la Société dans le cadre de la réorganisation de SNCL Projets visent à atténuer les risques et à intensifier les efforts de la



SNC • LAVALIN

Société en matière de réclamations et de récupérations, tout en améliorant la transparence sur le rendement.

À propos de SNC-Lavalin :

Fondée en 1911, SNC-Lavalin est une entreprise mondiale spécialisée en gestion de projet offrant des services professionnels d'ingénierie et un acteur de premier plan en matière de propriété d'infrastructures. À partir de bureaux situés dans le monde entier, les membres du personnel de SNC-Lavalin voient au-delà du génie. Les équipes de SNC-Lavalin fournissent des solutions de projets complètes, notamment dans les domaines de l'investissement de capital, des services-conseils, de la conception, de l'ingénierie, de la gestion de la construction, des investissements de maintien, et de l'exploitation et de l'entretien, pour les clients des secteurs ICGP (Ingénierie, conception et gestion de projet), Infrastructures, Énergie nucléaire et Ressources. www.snclavalin.com

(1) Le RAIIA ajusté provenant d'I&C est défini comme le résultat d'I&C avant les charges financières nettes (produits financiers nets), l'impôt sur le résultat et les amortissements, et ne comprend pas les charges liées à la restructuration, à la rationalisation et autres, les frais connexes à l'acquisition et les coûts d'intégration, la charge nette liée au règlement des recours collectifs de 2012 et frais juridiques connexes, la charge de l'égalisation des prestations au titre de la pension minimale garantie (« GMP »), ainsi que les gains (pertes) sur cessions d'activités d'I&C. Le terme « RAIIA ajusté provenant d'I&C » n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Par conséquent, il est possible qu'il ne soit pas comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La direction utilise cette mesure pour comparer le rendement financier de la Société d'une période à l'autre d'une manière plus significative. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux IFRS, certains investisseurs utilisent cette information pour évaluer le rendement de la Société.

(2) Le RAIL sectoriel correspond aux produits moins i) les charges directement liées aux activités ii) les frais de vente, généraux et administratifs directs; et iii) les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui sont attribués aux secteurs. Les frais qui ne sont pas attribués aux secteurs de la Société comprennent : certains frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui ne sont pas directement associés à des projets ou à des secteurs, la perte de valeur découlant des pertes de crédit attendues, le gain (la perte) découlant des actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de restructuration, la perte de valeur du goodwill, les frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration, l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises, et la charge nette liée au règlement des recours collectifs de 2012 et frais juridiques connexes et la charge de l'égalisation des prestations au titre de la pension minimale garantie (« GMP »), ainsi que les gains (pertes) sur cessions d'activités d'I&C et d'investissements de Capital. Le terme « RAIL sectoriel » n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Par conséquent, il est possible qu'il ne soit pas comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La direction utilise cette mesure pour comparer le rendement financier de la Société d'une période à l'autre d'une manière plus significative. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux IFRS, certains investisseurs utilisent cette information pour évaluer le rendement de la Société.

(3) Les données divulguées dans le tableau reflètent les modifications apportées au T1 2019 sur la présentation des informations sectorielles de 2018, ainsi que la nouvelle structure annoncée aujourd'hui. Comme il est indiqué dans les états financiers de T1 2019 de la Société, le 1er janvier 2019, la Société a modifié la définition du RAIL sectoriel, son indicateur du résultat pour ses secteurs à présenter, pour refléter un changement apporté à sa présentation interne de



SNC • LAVALIN

l'information financière. Par conséquent, le RAI sectoriel comprend i) la contribution attribuable aux participations sans contrôle avant impôts, alors que dans le passé, une telle contribution attribuable aux participations sans contrôle avant impôts était exclue; et ii) une répartition de certains autres frais de vente, généraux et administratifs corporatifs associés aux secteurs. La Société estime que de telles inclusions permettent de mieux calculer la rentabilité de ses secteurs à présenter, car le rendement global est ainsi mieux reflété. Le 1er janvier 2019, la Société a aussi simplifié sa structure organisationnelle, ce qui a donné lieu à une modification des secteurs à présenter de la Société, lesquels étaient : i) Ingénierie, conception et gestion de projet (« ICGP »); ii) Infrastructures; iii) Énergie nucléaire; iv) Ressources; et v) Capital. Voir la note 2C des états financiers T1 2019 pour en savoir plus. La version préliminaire de la présentation de l'information sectorielle révisée reflète également une nouvelle répartition du secteur Infrastructures découlant de l'annonce d'aujourd'hui.

Énoncés prospectifs :

Dans le présent communiqué de presse et ci-après, le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et toutes ou certaines de ses filiales ou partenariats, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'une ou plusieurs de ses filiales ou partenariats.

Les énoncés contenus dans le présent communiqué faisant état des budgets, des estimations, des attentes, des prévisions, des objectifs, des prédictions, des projections pour l'avenir ou des stratégies de la Société ou de la direction peuvent être des « énoncés prospectifs » et peuvent être signalés par l'utilisation de verbes ou de termes tels que « anticiper », « s'attendre à », « cible », « cibler », « croire », « devoir », « économie de coûts », « espérer », « estimer », « évaluer », « perspective », « planifier », « pouvoir », « présumer », « prévoir », « projeter », « synergies » ou « vision », ainsi que par l'emploi du conditionnel ou du futur, que la tournure soit négative ou positive et quelle que soit la variante utilisée. Les énoncés prospectifs incluent également toutes les autres affirmations qui ne s'appuient pas sur des faits historiques. Ils comprennent également les énoncés liés aux éléments suivants : i) les dépenses d'investissement futures, les produits, les charges, les bénéfices, les résultats économiques, l'endettement, la situation financière, les pertes et les projets à venir; et ii) les stratégies d'affaires et de gestion, l'expansion et la croissance des activités de la Société. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés conformément aux règles refuges des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. La Société met en garde le lecteur que ces énoncés prospectifs, par leur nature même, comportent des risques et des incertitudes, et que les actions et/ou les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs, ou pourraient avoir une incidence sur le degré avec lequel une projection particulière se réalisera. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'assister les investisseurs et autres personnes dans la compréhension de certains éléments clés des objectifs, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de la Société, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Société ainsi que de l'environnement dans lequel elle prévoit exercer ses activités. Les lecteurs sont mis en garde que de telles informations peuvent ne pas être appropriées pour d'autres usages.

Les énoncés prospectifs formulés dans le présent communiqué sont basés sur certaines hypothèses qui sont jugées raisonnables par la Société en date de ce communiqué. Les hypothèses sont posées tout au long du rapport de gestion 2018 de la Société, particulièrement dans les sections intitulées « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » et « Comment nous analysons et présentons nos résultats ». Les perspectives pour 2019 supposent également que les accusations portées en vertu des lois fédérales contre la Société et ses filiales indirectes SNC-Lavalin International inc. et SNC-Lavalin Construction inc. le 19 février 2015 n'auront pas d'effet négatif significatif sur les activités de la Société en 2019. Si ces hypothèses s'avèrent inexactes, les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. De plus, des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les hypothèses et estimations de la Société s'avèrent inexactes, et que les actions ou les résultats réels de la Société diffèrent significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. Ces facteurs de risque incluent, sans s'y limiter : a) issue des réclamations et litiges en cours et futurs; b) depuis le 19 février 2015, la Société fait face à un chef d'accusation de corruption en vertu de la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers (Canada) (la « LCAPE ») et à un chef d'accusation de fraude en vertu du Code criminel (Canada). La Société est également assujettie à d'autres enquêtes en cours qui pourraient l'exposer à des actions coercitives sur les plans administratif et criminel, à des poursuites civiles, ainsi qu'à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes. Ces accusations et enquêtes, ainsi que leur issue, pourraient nuire à la réputation de la Société, donner lieu à une suspension, à une interdiction ou à une radiation visant à empêcher



SNC • LAVALIN

la Société de participer à certains projets, réduire ses produits et son résultat net et avoir une incidence défavorable sur ses activités; c) nouvelle réglementation et inconduite ou non-respect des lois anticorruption ou autres lois ou règlements gouvernementaux par un employé, un agent ou un partenaire; d) réputation de la Société; e) contrats à prix forfaitaire ou incapacité de la Société à respecter l'échéancier contractuel et les exigences de rendement ou à exécuter les projets de façon efficiente; f) octroi des contrats et calendrier; g) obligations de prestation restant à remplir; h) statut de fournisseur de services auprès d'organismes publics; i) activités mondiales; j) Brexit; k) participation dans des investissements de Capital; l) dépendance envers des tiers; m) coentreprises et partenariats; n) concurrence; o) responsabilité professionnelle de la Société ou sa responsabilité pour des services déficients; p) indemnités et pénalités pécuniaires relatives aux rapports et aux opinions techniques et professionnels fournis; q) protection d'assurance; r) santé et sécurité; s) compétence du personnel; t) arrêts de travail, négociations syndicales et autres questions relatives à la main-d'œuvre; u) systèmes et données informatiques; v) acquisitions ou autres investissements; w) cession ou vente d'actifs importants; x) liquidités et situation financière; y) endettement; z) garantie aux termes du prêt consenti à SNC-Lavalin Autoroute Holding; aa) dépendance envers les filiales relativement au remboursement de la dette; bb) dividendes; cc) obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, y compris des régimes de retraite; dd) besoins en fonds de roulement; ee) recouvrement auprès des clients; ff) dépréciation du goodwill et d'autres actifs; gg) conjoncture économique mondiale; hh) fluctuations dans les prix des marchandises; ii) limites inhérentes au cadre de contrôle de la Société; et jj) lois et règlements en matière d'environnement.

La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Pour plus d'information sur les risques et incertitudes, et sur les hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, se reporter respectivement aux sections « Risques et incertitudes », « Comment nous analysons et présentons nos résultats » et « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » du rapport de gestion 2018 de la Société, qui ont été mises à jour dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2019.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué reflètent les attentes de la Société en date de ce dernier, et sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage nullement à actualiser publiquement ou à réviser ces énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si les lois ou les règlements applicables l'exigent.

Renseignements supplémentaires :

Médias

Daniela Pizzuto
Directrice, Communications externes

514-393-8000, poste 54772
media@snclavalin.com

Investisseurs

Denis Jasmin
Vice-président, Relations avec les
investisseurs
514-393-8000, poste 57553
denis.jasmin@snclavalin.com